RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

VALEXCO AUDIT
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 15, Rue Edouard Branly, 37230 FONDETTES
810 840 389 RCS TOURS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 1ER JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 1er juillet,
A 18 heures,

Les associés de la société **VALEXCO AUDIT** se sont réunis extraordinairement en Assemblée Générale Ordinaire, 15, Rue Edouard Branly 37230 FONDETTES, sur convocation adressée à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Grégory ONDET**, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1 000 actions sur les 1 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant au moins la moitié des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

GO GL NC

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Démission d'un Directeur Général,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte de la démission de Monsieur Nicolas CHAMPS de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour, et décide de ne pas le remplacer.

L'Assemblée Générale décide de dispenser Monsieur Nicolas CHAMPS de son préavis de trois mois, conformément à l'article 19 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les dirigeants et les associés.





DANIEL RAVINEAU AUDIT
Représentée par M. Eric LETOURMY

